



Conseil économique et social

Distr. générale
25 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-troisième session

4-13 février 2015

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par Global Helping to Advance Women and Children, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Global Helping to Advance Women and Children se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'examiner le thème prioritaire de la cinquante-troisième session de la Commission du développement social : « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain ».

Au moment où la Commission étudie les meilleurs moyens de renforcer le développement social dans le monde contemporain, nous reconnaissons que la tâche qui nous attend est énorme. À cet égard, nous voudrions encourager la Commission à étudier le rôle clé de la famille, en tant que cellule de base de la société, dans un développement social solide, et à reconnaître le rôle essentiel de la famille dans la formulation et la promotion du développement humain.

Dès 1990, les États membres reconnaissent dans le Plan d'action de la mise en œuvre de la Déclaration mondiale sur la survie, la protection et le développement des enfants dans les années 90 que la famille avait la responsabilité principale de nourrir et de protéger les enfants de l'enfance à l'adolescence, et que l'initiation des enfants à la culture, aux valeurs et aux règles de leur société avait lieu dans la famille. De même, il est reconnu dans le préambule de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant que pour leur assurer un développement complet et harmonieux de leur personnalité, les enfants devraient grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension.

Il est également relevé dans le Plan d'action susmentionné que toutes les institutions sociales doivent respecter et soutenir les efforts que font les parents et les autres personnes qui s'occupent des enfants pour nourrir et prodiguer des soins à ceux-ci dans le milieu familial, étant entendu que c'est généralement au sein de la famille que les membres de la génération montante apprennent à développer des aptitudes sociales, morales et intellectuelles et à travailler l'éthique qui leur permettra de devenir des éléments utiles à la société.

Incontestablement, aucune autre institution ne joue un rôle aussi important que celui de la famille dans la formation émotionnelle et intellectuelle des générations montantes. De ce fait, aucune autre institution ne contribue plus au développement social des sociétés dans le monde. C'est probablement la raison pour laquelle, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, l'Assemblée générale a proclamé que la famille est l'unité naturelle et fondamentale de la société et a droit à la protection de la société et de l'État. C'est également pourquoi cinq traités contraignants des Nations Unies reconnaissent l'obligation des États membres des Nations Unies de protéger et de renforcer la famille.

À cet effet, il convient d'attirer l'attention sur la résolution 26/11 du Conseil des droits de l'homme relative à la protection de la famille, qu'il a adopté lors de sa vingt-sixième session en juillet 2014, de même que sur le panel sur le même sujet que le Conseil a convoqué le 15 septembre 2014, et au cours duquel les États ont réaffirmé leur obligation de protéger la cellule familiale. Les États ont non seulement relevé les manquements dans l'accomplissement de ces obligations, mais ont également reconnu la tendance universelle inquiétante de la désintégration familiale, qui a eu un effet dévastateur sur le développement économique et social.

Nous regrettons également que les politiques et les programmes des Nations Unies privilégient souvent les individus plutôt que les familles, malgré le fait établi qu'une démarche axée sur la famille produit de meilleurs résultats.

Nous attirons l'attention sur la résolution 2014/8 du Conseil économique et social relative à la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà, dans laquelle le Conseil a reconnu que la famille pourrait contribuer à éliminer la pauvreté et la faim, à assurer l'éducation primaire pour tous, à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à réduire la mortalité infantile, à améliorer la santé maternelle et à combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Pour ce qui est du processus de réexamen auquel la Commission fait face, il convient de considérer la famille comme l'institution sociale de base et d'en reconnaître le caractère indispensable et d'intensifier les efforts pour renforcer la famille en tant qu'acteur du développement social.

Nous invitons la Commission à étudier le nombre croissant de recherches qui suggèrent que les familles stables et intactes sont importantes pour le bien-être de l'individu et de la société, de même que le nombre croissant de recherches présentant les conséquences négatives que la dislocation de la famille entraîne pour cette dernière, engendrant un coût considérable pour les États.

Nous invitons également la Commission à élaborer et à promouvoir des politiques et des programmes qui renforceront les familles dans le monde car, comme le Secrétaire général l'a relevé en novembre 2010 dans son rapport sur la suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà, un consensus semble exister sur le fait que la stabilité et la cohésion des communautés et des sociétés dépendent largement de la solidité des familles.

Nous encourageons les organisations intergouvernementales et les organisations internationales et régionales, la société civile et le secteur privé à coopérer pour fournir l'assistance technique et l'expertise nécessaires destinées à renforcer les capacités de la cellule familiale dans son rôle d'autonomisation, et à aider les familles dans leur rôle de soutien, d'éducation et de nutrition.

Nous appelons les États et le système des Nations Unies à examiner de près les données et les meilleures pratiques disponibles démontrant comment la cellule familiale est importante pour le développement social. Nous faisons écho aux déclarations ci-après faites par le Secrétaire général dans son rapport susmentionné :

- La majorité des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui ont trait à la lutte contre la pauvreté, à l'éducation des enfants et à la réduction de la mortalité maternelle, sont difficiles à atteindre si l'on n'a pas recours à des stratégies axées sur la famille;
- La réalisation effective des objectifs de développement dépend du degré de préparation des familles à contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Les politiques visant à améliorer le bien-être des familles favorisent certainement le développement.

Enfin, nous regrettons que la famille, qui aurait dû être au centre des objectifs du Millénaire pour le développement, n'a même pas été mentionnée dans les Objectifs, et que des tentatives ont été faites pour l'exclure du programme de

développement des Nations Unies pour l'après-2015. Par conséquent, à moins que les États Membres prennent des mesures urgentes pour placer la famille au cœur des objectifs du développement durable, celle-ci continuera à être négligée au détriment des sociétés et des nations.

Ainsi, nous demandons instamment à la Commission d'intégrer une perspective familiale dans toutes ses actions et d'élaborer des approches de développement social basées sur la famille afin de renforcer les capacités de ces dernières et leur permettre de jouer pleinement leur rôle essentiel.
